

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois octobre à vingt heures, le conseil municipal d'EPINIAC, composé de quinze membres en exercice, convoqué le quatorze octobre deux mil dix-neuf, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Maire.

Présents : Mmes Ramé-Prunaux, Bouillis, Laurent, Renou et Trufflet, M.M. Bernier, Després, Gautrin, Rocher et Peigné.

Absents excusés : Mme Roger (procuration remise à M. Després), Mme Lesage (procuration remise à M. Bernier), Mme Ducoux, Mr Moreaux (procuration remise à M. Rocher), de La Chesnais.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Joëlle Trufflet a été élue secrétaire de séance.

Madame Renou arrive à 20h20.

N° 2019-10-69 – Rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel 2018.

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L5211-39 ;

CONSIDERANT que les communes membres de la Communauté de Communes, conformément à l'article L5211-39 du CGCT, doivent prendre acte de la transmission du rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** de la transmission du rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel de l'année 2018.

N° 2019-10-70 – Présentation du Rapport Annuel 2018 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Madame le Maire présente au conseil le rapport annuel, adressé au conseil municipal par mail le 15 octobre 2019, sur la qualité et le coût du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2018 de la Communauté de Communes, approuvé lors du Conseil Communautaire réuni en date du 19 septembre 2019.

Elle y ajoute un certain nombre de commentaires sur la gestion du service, l'indice de mise en œuvre, les indicateurs techniques des délégataires VEOLIA et SAUR et les indicateurs financiers.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** de la présentation faite.

Ce rapport est mis à la disposition du public pour consultation aux heures d'ouverture de la mairie.

N° 2019-10-71 – Présentation du rapport d'activités 2018 du Syndicat Départemental d'Energie 35.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente au conseil le rapport annuel d'activité du Syndicat Départemental d'Energie 35 qui retrace l'action de ce syndicat et ses activités au cours de l'année 2018.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** de la présentation faite.

Ce rapport est mis à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie.

N° 2019-10-72 – Présentation du rapport d'activités 2018 du Syndicat des Eaux de Beaufort.

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente au conseil le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau distribuée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort en 2018.

Elle y ajoute un certain nombre de commentaires sur les conditions d'exploitation du service et les prestations assurées.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** de la présentation faite.

Ce rapport est mis à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie.

N° 2019-10-73 – Travaux de rénovation de l’atelier technique communal : avenant n°1 au marché de Gros Œuvre (lot 3) Entreprise DURAND Bâtiment.

Madame le Maire fait savoir au conseil qu’elle a reçu un état de suivi de travaux **supplémentaires** de rénovation de l’atelier technique communal.. Elle demande à Monsieur Després, adjoint chargé du suivi financier, d’en donner le détail.

Le lot 3 Gros Œuvre, l’entreprise DURAND Bâtiment bénéficie d’une plus-value pour un terrassement complémentaire et un renforcement du mur, pour un montant de + 9 251.80 € HT. Le nouveau montant du marché de l’entreprise DURAND Bâtiment est de **134 845.52 € TTC**.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide, à l’unanimité, ces modifications et autorise Madame le Maire à signer l’avenant correspondant.

N° 2019-10-74 – Personnel communal : création d’un poste d’adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

Le Maire informe l’assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement. Ainsi, il appartient à l’assemblée délibérante de déterminer l’effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l’assemblée délibérante.

Madame le Maire propose à l’assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°),

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l’application de l’article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent,

En conséquence, la création d’un emploi permanent d’adjoint technique territorial à temps complet pour l’exercice des fonctions d’entretien des espaces verts, des bâtiments communaux et de la voirie à compter du 1^{er} mars 2020.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l’article 3-3 1°) ou 2°) de la loi n°84-53 modifiée à savoir, en l’absence de cadre d’emplois de fonctionnaires susceptibles d’assurer les fonctions correspondantes lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu’aucun fonctionnaire n’ait pu être recruté.

Après en avoir délibéré, l’assemblée délibérante :

- adopte la proposition du Maire,
- modifie le tableau des effectifs,
- inscrit au budget les crédits correspondants,
- décide que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} mars 2020,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N° 2019-10-75 – Parcours de jeux fitness dans les landes : devis.

Monsieur Bernier présente au conseil municipal un devis de l'entreprise SPS pour le parcours de jeux fitness dans les landes retenu par la commission environnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis pour un montant de 2 540.50 € HT soit 3 048.60 € TTC et autorise Madame le Maire à le signer.

N° 2019-10-76 – Restaurant scolaire : devis de pose et fourniture de deux courroies trapézoïdes pour la centrale de traitement d'air.

Madame le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise RP OUEST pour la pose et fourniture de 2 courroies trapézoïdes de la Centrale de Traitement d'Air au restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis pour un montant de 62.00 € HT soit 74.40 € TTC et autorise Madame le Maire à le signer.

Comptes rendus divers.

1. La commission voirie

Concernant la demande de Mr Grégoire, rue du Loup Pendu, les agents du service technique poseront la grille sur le domaine public.

Un devis doit être demandé pour le remplacement des bordures et la réfection du trottoir, le long de la RD10, devant chez Mr Sagalle.

Un devis doit également être demandé pour l'élargissement de la route de la Grivais.

2. La commission environnement a présenté les 3 jeux du parcours et doit étudier l'emplacement près des Landes. Des devis complémentaires ont été demandés pour les panneaux d'utilisation des jeux fitness.

Un relevé des points d'eau pouvant être utilisés dans le cadre de la défense incendie, a été présenté. Une demande de subvention DETR pour achat de poteaux ou de réserves incendie est à envisager.

3. Lotissement : des photos montrant l'avancement des travaux, sont présentées. Le bornage des lots est prévu semaine 45 par le géomètre qui fera ensuite un plan de vente et la commercialisation pourra commencer.

4. Station d'épuration sous maîtrise d'ouvrage du syndicat de Landal : le transformateur vient d'être posé, le branchement Enedis est programmé mi-décembre, les travaux de pompage pourront ensuite démarrer. La mise en service est prévue au printemps 2021. Les travaux liés au transfert des eaux usées de Saint-Léonard vers Epiniac ont commencé le long de la RD10.

5. Fibre optique : la date de mise en service, prévu en 2020, risque d'être retardée.

Lorsque toutes les infrastructures seront terminées, il faut 3 mois pour mettre en service le système (Orange) puis attendre 1 mois supplémentaire pour permettre aux concurrents d'installer leur matériel. Les opérateurs (Orange, Bouygues et SFR) prendront contact avec les habitants pour le raccordement. Pour voir l'avancement du déploiement sur internet : se rendre sur le site Mégalis Bretagne : thdbretagne/pratique/cartographie, commune et adresse.

Informations diverses.

1– Madame le Maire donne les informations suivantes :

- A la rentrée, l'école compte 153 élèves répartis en 6 classes,
- Le repas organisé par le CCAS le 13 octobre, a réuni 113 convives,
- Concernant le règlement pour la tenue des chiens en laisse : toute l'année, les chiens doivent rester sous la surveillance de leur maître à moins de 100 mètres. Du 15 avril au 30 juin, un arrêté ministériel impose aux propriétaires de tenir leurs animaux en laisse en dehors des allées forestières,
- Le tribunal administratif a rendu son jugement dans l'affaire opposant Mr Cormier et la commune. L'arrêté du 19 août 2016 du maire de la commune est annulé,
- Le secrétariat de mairie sera fermé le samedi 2 novembre,
- Dans le cadre de la vente à La Higourdaïs, « Eau du Pays de Saint Malo » interroge la commune pour savoir si elle décide d'acheter ou déléguer son droit de préemption sur les parcelles situées dans le périmètre de captage des eaux de Landal. La commune n'a pas le droit de préemption dans cette zone,
- La piscine Dolibulle sera inaugurée le 28 octobre, des portes ouvertes sans baignade seront proposées le 29 octobre de 10h à 20h et l'ouverture programmée le 16 novembre,
- Tous les élus sont invités à la commémoration le 11 novembre à 11h30,
- La remise des prix des maisons fleuries aura lieu le 16 novembre à 11h00,
- Les Classes 9 se retrouveront le 17 novembre,
- Les élus qui le souhaitent sont invités à participer au Congrès des Maires du 19 au 21 novembre 2019 à Paris.

2– Monsieur Bernier suggère au conseil municipal une action « Ici commence la mer » portée par les Eaux de Beaufort et Eau du Pays de Saint-Malo, en lien avec une exposition et les enfants de la commune.